

# La bibliothèque

## comme espace « *priblic* »

LA QUESTION DU SERVICE PUBLIC DES BIBLIOTHÈQUES est évidemment liée étroitement au fait que la bibliothèque est un lieu public ou, si l'on préfère, selon l'expression – très en vogue aujourd'hui – du philosophe allemand Habermas, un « espace public ». On souhaiterait, dans cette brève contribution, explorer brièvement les principales facettes de cet espace public particulier, si particulier en effet qu'il mêle en permanence les sphères de l'extimité avec celle de l'intimité.

### La bibliothèque comme espace de diffusion culturelle

Cette première dimension de la bibliothèque est aujourd'hui la plus évidente, bien qu'elle soit d'origine récente. Les spécialistes de l'histoire des bibliothèques nous rappellent que la notion de bibliothèque publique, à la fois savante et populaire, ne s'est réellement imposée en France que dans le tournant des années 1960-1970. Remarquons simplement que dans la panoplie générale des outils utilisés dans la mise en œuvre des politiques de « démocratisation culturelle » – selon le maître mot des responsables des politiques culturelles de l'époque –, la bibliothèque occupe une place privilégiée en tant qu'instrument dont la légitimité paraît incontestable aux yeux de tous les acteurs :

- C'est d'abord un lieu propice à la normalisation des procédures et à l'évaluation quantitative de leurs résultats : nombre d'ouvrages, chiffres de fréquentation, surfaces de rayonnement, budgets d'acquisition, tous les ressorts de l'action publique sont chiffrables,

peut-être au détriment, comme s'en inquiète A.-M. Bertrand, des « indicateurs de sens ».

- C'est ensuite un espace tout à fait adaptable à l'évolution des supports de la lecture : en passant de la Galaxie Gutenberg à la Galaxie Marconi (McLuhan), la bibliothèque franchit allègrement les siècles et mêle en permanence les registres de la tradition avec ceux de la modernité.

- Enfin les bibliothèques publiques disposent d'un remarquable instrument de légitimation avec la présence de corps professionnels dûment formés et réglementés. Si la gestion de ces personnels donne parfois du souci aux élus, leur profil d'ingénieurs plutôt que de saltimbanques est de nature à les rassurer, en comparaison avec les problèmes que peuvent soulever d'autres catégories professionnelles du champ culturel (artistes, animateurs polyvalents...).

### La bibliothèque comme espace public localisé

La bibliothèque publique, c'est le projet de démocratisation culturelle, incarné dans un lieu et dans un environnement territorial spécifique.

- En tant que lieu public, la bibliothèque autorise la rencontre, l'exercice de la sociabilité, la pratique de certaines formes de brassage. En même temps, les contraintes de la co-présence dans ce lieu spécifique, à la frontière de l'intimité et de l'extimité, limitent incontestablement la portée de ces échanges.

- La bibliothèque publique est également un équipement qui participe pleinement à la structuration et à

l'aménagement des territoires. Cette assertion se vérifie à toutes les échelles territoriales, en milieu urbain comme dans les communes rurales. La bibliothèque est aussi bien un équipement rayonnant qu'un équipement de proximité dans les quartiers ou dans les petites communes. À ce double titre, elle constitue un élément majeur de la territorialisation des politiques publiques lorsqu'il s'agit de réanimer et de vivifier un quartier ou de construire un lieu-phare, emblématique d'une politique nationale ou municipale ambitieuse.

- La capacité de la bibliothèque publique à intégrer l'évolution technologique des supports de lecture (les nouveaux médias dont on sait qu'ils sont toujours nouveaux l'un après l'autre) lui permet, comme on l'a déjà signalé, de ne pas rater les trains successifs de la modernité. On connaît le succès du concept de médiathèque. On sait également que le développement contemporain des « logiques de l'accès » (J. Rifkin), au détriment des logiques d'appropriation privative de biens d'usage non permanent, laisse un espace d'action très important aux initiatives publiques. Des études récentes sur la fréquentation des espaces publics multimédias montrent ainsi que le succès rencontré par des EPM géants, généralement d'initiative privée, créés dans les hypercentres des grandes métropoles, ne se fait pas au détriment de l'activité des EPM inscrits dans le prolongement d'équipements culturels préexistants. Les tentatives d'implantation d'EPM dans d'autres lieux publics, comme les bureaux de poste, les bureaux d'information jeunesse ou les missions

locales, se sont avérées souvent infructueuses, alors même que les EPM implantés dans les bibliothèques-médiathèques semblent connaître, lorsqu'ils sont gérés et animés par un personnel compétent, un succès appréciable.

### La bibliothèque comme espace « *priblic* »

Par cette expression, nous ne cherchons pas à désigner une forme d'économie mixte, avec une gestion des bibliothèques qui serait effectuée conjointement par des acteurs publics et par des acteurs privés. Mais, en parlant des espaces de référence des usagers de ces lieux, nous nous interrogerons sur la manière dont ces lieux sont investis à la fois comme des lieux publics et comme des lieux privés.

Remarquons tout d'abord que l'utilisation du terme « espace public » pour qualifier les bibliothèques est rien moins que paradoxale. Habermas désignait, à travers cette expression, les lieux de débat entre initiés (les catégories sociales « éclairées ») qui se sont développés dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et qui ont donné cette forme de « publicité » inhérente à la démocratie moderne. Mais les lieux auxquels Habermas faisait référence étaient les cafés, il ne pensait évidemment pas aux bibliothèques ! Peut-être vaudrait-il mieux, pour désigner la dimension « concernement collectif » que revêt la bibliothèque, emprunter aux économistes la notion

de « bien collectif », qui désigne un bien dont l'usage par un individu n'est pas exclusif de l'usage simultané par d'autres personnes.

En tant que bien collectif, la bibliothèque publique constitue bien, à mon sens, un espace « *priblic* ».


■ Du côté privé, on trouve évidemment la dimension silencieuse – ou plus exactement secrète – des relations qui s'établissent entre lecteurs. Devant mon livre posé sur la table devant les rayonnages, je suis, en tant que lecteur, un individu isolé. Je suis chez moi, dans mon intimité et je tiens à la préserver vis-à-vis des autres lecteurs mais aussi, quelquefois, à l'égard de médiateurs trop prévenants.

■ En même temps, l'espace public n'est jamais très loin de moi : il est configuré par les lieux, il est habité par les autres lecteurs, par les bibliothécaires, par les livres... Je peux, si je veux, abandonner ma lecture et entamer une conversation avec mon voisinage ou me promener dans les salles. Je peux également partir fureter dans les rayons, partagé entre la quête obstinée de l'ouvrage que je recherche, l'attention soudainement portée à celui qui se présente à moi et le sentiment plus diffus d'un monde à la fois inaccessible et à portée de ma main (avec toutes les séductions et tous les pièges de l'hyperchoix). De plus, mon intimité n'est jamais totalement préservée puisqu'elle est soumise, dans un tel lieu, au regard des autres.

■ La bibliothèque publique constitue un espace social hybride à géométrie variable. Pour certains, elle peut ressembler à un café dont tous les consommateurs seraient branchés sur leur téléphone portable avec un son réglé *a minima*. Cette image, ré(v)férence obligée à Habermas, est, bien entendu, caricaturale et faussement rassurante. À une époque où les règles du vivre ensemble sont partout bousculées, il serait étonnant que les bibliothèques puissent fonctionner selon des normes d'occupation stables et unanimement reconnues. L'hybridation se fait par frottements successifs et non sans conflits entre l'espace personnel de l'utilisateur et un territoire

qui ne lui appartient pas en propre. La bibliothèque contribue à publiciser son intimité en même temps qu'il lui est demandé de savoir la protéger. Mais, au fait, à qui appartient la bibliothèque ?

Question forcément embarrassante pour les professionnels chargés de gérer ces lieux et qui doivent être non seulement des médiateurs entre l'univers du livre et celui du lecteur mais des passeurs d'espaces ! Avec le risque permanent d'en faire trop ou d'en faire trop peu. L'exemple, déjà évoqué, des espaces publics multimédias, est tout à fait intéressant de ce point de vue : l'animateur, confronté à des modes d'occupation visant l'usage exclusif du lieu par des groupes constitués, doit être aussi bien un maître de maison ferme et attentif qu'un technicien reconnu. Si la deuxième qualité n'induit pas forcément la première, elle en constitue – semble-t-il – une condition d'exercice incontournable.

Au terme de cette modeste esquisse d'une réflexion sur la bibliothèque comme espace « *priblic* », l'auteur formule le souhait que soient développées les observations, enquêtes, études, recherches à caractère socio-anthropologique, sur les usages et les usagers des bibliothèques publiques. Que se passe-t-il dans ces drôles d'espaces mi-publics mi-privés où se jouent peut-être des recompositions silencieuses (?) de nos rapports à la culture, à nos espaces de vie et à nos façons de tenter de nous approprier le monde ? 

### Éléments bibliographiques

- BERTRAND (A.-M.), article « Bibliothèques » in *Dictionnaire des politiques culturelles*, E. de Waresquiel, dir., Larousse, Paris, 2001.
- CAUNE (J.), *La culture en action*, PUG, Grenoble, 1992.
- DI MÉO (G.), dir., *Les Territoires du quotidien*, L'Harmattan, Paris, 1997.
- DONNAT (O.), 1998, *Les Pratiques culturelles des Français*, enquête 1997, La Documentation française, Paris.
- RIFKIN (J.), *L'âge de l'accès*, Fayard, Paris, 2000.